RAPPORT N° 65

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME DANIELLE MILON

OBJET

Club de la Croisière Marseille Provence : financements 2016

Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche Service Etudes et Partenariats 12323

PRESENTATION

Depuis plusieurs années, le Département œuvre pour le développement du secteur de la croisière, vecteur de croissance économique, d'attractivité et de rayonnement international pour les Bouches-du-Rhône.

Le soutien de notre collectivité se traduit par des investissements portuaires et le soutien régulier à la convention d'affaire Top Cruise, organisée annuellement par le Club de la Croisière Marseille Provence.

Acteur fédérateur et initiateur d'une démarche de promotion dynamique pour le territoire, le Club de la Croisière a été créé en 1996 d'un engagement commun de la CCI Marseille Provence, du Grand Port Maritime de Marseille et de la Ville de Marseille.

Il poursuit l'objectif de conforter la position du territoire comme grand port d'embarquement croisière grâce au développement des liaisons internationales de l'aéroport Marseille-Provence et des liaisons ferroviaires internationales.

En 2016, Monsieur Jean-François SUHAS, son Président, sollicite auprès de notre collectivité deux subventions :

- 40 000 € au titre des actions de développement de la croisière,
- 20 000 € au titre de l'organisation de la convention d'affaires Top Cruise 360 Europe.

DEMANDES 2016

1- ACTIONS DE DEVELOPPEMENT POUR LA CROISIERE

Les missions du Club de la Croisière Marseille Provence s'articulent autour de trois principales fonctions qui lui confèrent un rôle majeur de :

- promotion et d'action commerciale à destination des compagnies de croisière,
- guichet unique d'information du marché de la croisière pour tous les professionnels de la filière et pour le territoire,
- interface de médiation pour assurer quotidiennement le bon déroulement des escales.

En près de vingt ans, la forte croissance de cette activité à Marseille a permis son classement comme 1^{er} port de croisière français, 5^{ème} port de Méditerranée, le positionnant ainsi au Top 15 des ports mondiaux de croisière en 2014.

Le Club de la Croisière Marseille Provence conduit des actions de promotion et communication à destination des compagnies de croisière parallèlement aux actions d'amélioration de l'accueil et de développement du nombre de croisiéristes.

En 2015, 1,45 million de passagers ont été accueillis (440 escales) soit plus de 135 000 passagers qu'en 2014 avec pour objectif d'atteindre, en 2016, près de 1,7 millions de passagers.

En 2015, ses actions de communication ont porté sur :

- les investissements portuaires au môle Léon Gourret,
- les travaux conduits en vue de l'élargissement de la Passe Nord du Port pour faciliter l'accès des navires par tous les temps et quelle que soit leur taille,
- la réouverture de la forme 10,
- les investissements commerciaux, touristiques et portuaires réalisés sur le périmètre d'Euroméditerranée afin de développer des escales de petites unités de croisière haut de gamme à la Joliette.

Dans ce contexte de progression des marchés, le Club de la Croisière Marseille Provence envisage d'engager de nouvelles actions en 2016 afin de :

- conforter le développement de l'activité croisière à Marseille pour atteindre l'objectif de 2 millions de croisiéristes en 2020,
- lancer un appel à projet pour la concession du poste J4 pour stabiliser et développer la présence de navires de prestige (position stratégique du quai pour un accès au centre-ville et lieux touristiques),
- prospecter activement les compagnies de croisières, tant en participant à des salons croisières spécifiques (Cruise Shipping Fort Lauderdale – Mars 2016 et le Seatrade Med Tenerife – Septembre 2016), qu'à des conférences internationales où sont présentes les compagnies de croisières (Cruise Line International Association et Medcruise),
- engager des missions commerciales dans les sièges sociaux des armateurs localisés notamment en Floride, et en Californie,
- coordonner l'accueil des croisiéristes en assurant la gestion des flux de passagers lors de leur séjour sur le territoire (points de dépose, reprise et stationnement des autocars de tourisme, accès à Notre-Dame de la Garde, accès au Marseille Provence Cruise Terminal (MPCT) depuis la gare Saint-Charles),
- étendre la mission du dispositif d'accueil, le PC Croisière, en développant un partenariat avec les agents de surveillance de la voie publique de la Ville de Marseille,
- pérenniser la présence de conseillers touristiques au MPCT pour satisfaire les attentes des opérateurs et des croisiéristes.

Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 202 167 euros, répartit comme suit :

CHARGES (euros)		PRODUITS (euros)	
Achats	10 000	. Département	40 000
		. Ville de Marseille	55 000
Services extérieurs	60 000	. CCI Marseille Provence	77 167
		. Grand Port Maritime de Marseille	30 000
Autres services extérieurs	75 000		
Charges de personnel	57 167		
Total	202 167	Total	202 167

Compte tenu de l'intérêt économique et touristique de la croisière pour les Bouchesdu-Rhône, il est proposé une subvention de **20 000 euros**.

2- TOP CRUISE 360 EUROPE

Le Club de la Croisière Marseille Provence organise chaque année la convention d'affaires Top Cruise pour soutenir le développement de la croisière à Marseille.

Cette année, la Journée Professionnelle de la Croisière change de dimension en devenant européenne et s'intitulera Top Cruise 360 Europe. Elle se déroulera du 19 au 23 octobre 2016 à Marseille.

Organisé sous l'égide de la CLIA (Cruise Line International Association), cet événement est une opportunité de valoriser l'offre touristique auprès des agences de voyages spécialisées « croisière » des marchés européens, britanniques et espagnols, mais aussi de faire découvrir le nouveau territoire Marseille-Provence aux représentants des grandes compagnies de croisières qui viendront pour cette première édition européenne.

Ainsi, la position de Marseille-Provence comme 1^{er} port de croisière en France – 5^{ème} Méditerranéen sera renforcée et permettra de promouvoir la destination du territoire comme Port de croisière à l'international.

Cet événement sera proposé à 400 agences de voyages professionnelles (Cible Royaume Uni, Espagne et France). Neuf visites de navires américains et européens provenant de six compagnies différentes seront proposées.

L'événement tournera sur 3 ans avec une édition prévue en Grande-Bretagne, Espagne et France. Le Club de la Croisière Marseille Provence propose de l'accueillir à Marseille tous les trois ans.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 200 000 euros, répartit comme suit :

CHARGES (euros)		PRODUITS (euros)	
Achats	10 000	. Région	20 000
		. Département	20 000
Services extérieurs	70 000	. Métropole	20 000
		. Ville de Marseille	20 000
Autres services extérieurs	76 000	. CCI Marseille Provence	20 000
		. Grand Port Maritime de Marseille	20 000
Charges de personnel	44 000		
		. Professionnels privés	10 000
		. Compagnie de croisière	10 000
		. Autofinancement	60 000
Total	200 000	Total	200 000

Compte tenu de l'intérêt économique et touristique de l'événement, il est proposé une subvention de **20 000 euros**.

L'association s'engage à réaliser les actions faisant l'objet du soutien financier du Département des Bouches-du-Rhône et à apposer le logo du Conseil Départemental sur tout support de communication (graphique et équipement).

La subvention accordée pour l'organisation de la convention d'affaires Top Cruise 360 Europe ne sera versée qu'après la tenue de celle-ci, au vu d'un compte-rendu moral et d'un bilan financier.

INCIDENCE FINANCIERE

Ces actions, d'un montant total de 40 000 €, seront financées sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 sur la ligne 65-94-6574 dont les dotations sont suffisantes.

N° GSU	N° Programme	N° Opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
EPA-000232	10 052	1012784	CCMP – Top Cruise 360 Europe	65 94 6574	20 000 euros
EPA-000236	10 052	1012784	CCMP – Programme d'actions 2016	65 94 6574	20 000 euros

PROPOSITION

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Madame la déléguée au Tourisme, je vous propose de vous prononcer sur l'attribution au Club de la Croisière Marseille Provence des subventions suivantes au titre de 2016 :

- 20 000 euros pour l'organisation de la convention d'affaires Top Cruise 360 Europe,
- 20 000 euros pour ses actions en faveur du développement de la filière de la croisière à Marseille,

et de m'autoriser à signer la convention type dont le texte a été approuvé par délibération n°122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

En cas d'avis favorable de votre part, je vous invite à prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL